

Programme des Centres nationaux de collaboration

Le Programme des Centres nationaux de collaboration (CNC) est essentiellement constitué de deux volets :

1. le programme de contributions aux Centres de nationaux de collaboration, un programme procurant le financement de soutien à l'infrastructure, aux fonctions opérationnelles et aux initiatives entreprises par les CNC; et
2. la gestion du programme, notamment des ressources pour la dotation en personnel, le soutien administratif des activités du Conseil consultatif, le financement du développement et de la promotion du programme, le suivi des liens avec l'ASPC et le portefeuille de la santé, et le suivi des projets.

Le Secrétariat, intégré au Bureau de la pratique en santé publique de l'Agence de santé publique du Canada, est chargé d'assurer le leadership et de soutenir la mise au point, la mise en oeuvre, le fonctionnement et la promotion du Programme des Centres nationaux de collaboration.

Le Secrétariat soutient et facilite l'établissement et le fonctionnement des Centres nationaux de collaboration à titre de pratiques exemplaires sur le plan de la collaboration intersectorielle, du réseautage et de la gestion de la transposition des connaissances. De concert avec le Conseil consultatif, le Secrétariat fournit des conseils aux CNC quant à la validité et la pertinence de leurs initiatives respectives. Le Secrétariat facilite les liens entre les CNC et le Conseil consultatif, par exemple en relevant les occasions de synergie avec des initiatives entreprises à l'échelle nationale, dont l'établissement des objectifs et stratégies en santé publique et le Réseau de la santé publique (RSP), en créant des liens entre les professionnels de la santé publique au niveau provincial, national et international, et en servant de ressource favorisant le renforcement des activités d'élaboration et de mise en place des programmes en santé publique. Le Secrétariat appuie les efforts des CNC visant à transmettre l'information pertinente aux personnes qui en sont les principaux tributaires, contribuant ainsi à éclairer le processus de formulation des politiques, l'élaboration des programmes, ainsi que le processus décisionnel lié à l'exercice de la pratique en santé publique.

Le Secrétariat du Programme des Centres nationaux de collaboration est responsable de l'imputabilité des activités liées au programme et veille au peaufinage continu des divers éléments du programme.

Suivi et rapports

Le Secrétariat chapeaute le processus de sollicitation et d'étude des propositions, s'assurant que le programme atteint ses cibles, à l'intérieur des paramètres du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRAR) et du Cadre de vérification axé sur les risques (CVAR) du programme (*ANNEXE B*). Il assure également la gestion des modalités du programme et de sa conformité aux lois et politiques pertinentes qui régissent l'administration de l'ensemble des programmes fédéraux, et conformément aux modalités et conditions des programmes de promotion de la santé de la population.

Le Secrétariat sert aussi d'interface aux relations entre les CNC, le Conseil consultatif et l'ASPC, notamment quant à l'établissement des cadres de

responsabilisation et des mécanismes dévaluation des CNC, de l'étude de ces plans, et de l'établissement des rapports à cet égard, procédant en outre à l'évaluation du programme dans le cadre des paramètres de la proposition devant être formulée au Conseil du Trésor à cet égard.

Le Secrétariat assure les responsabilités de liaison au sein du programme des CNC, veillant à la pertinence et à l'efficacité du programme et s'assurant qu'il aborde des enjeux prioritaires à l'échelle nationale. Le Secrétariat est notamment chargé des activités suivantes :

- établir et maintenir les dossiers financiers et administratifs du programme des CNC conformément aux normes du Conseil du Trésor et aux politiques ministérielles en matière de subventions et d'accords de contribution;
- établir des mécanismes de priorisation des projets, en consultation avec le Conseil consultatif et les CNC. Les priorités des trois premières années du programme seront en lien avec les objectifs établis en matière de santé publique pour cette période. Selon l'évolution des priorités, les CNC peuvent être appelés à appuyer les initiatives du Réseau de la santé publique et à s'intégrer à la Stratégie pancanadienne de santé publique, selon les besoins à cet égard;
- travailler avec les CNC pour assurer le suivi des plans de travail correspondant aux priorités et objectifs approuvés du programme des CNC;
- préparer des demandes de propositions; étudier et recommander au ministre les projets répondant aux critères énoncés;
- préparer et administrer les accords de contribution; cette fonction pourrait être partagée avec des bureaux régionaux de l'ASPC suivant l'évolution du programme et les ententes conclues à cet égard;
- établir et faire le suivi des cadres de responsabilisation et d'évaluation avec le concours des CNC;
- effectuer régulièrement l'évaluation du programme; et
- présenter des rapports au Conseil du Trésor et au Parlement, et informer les intervenants et le public des activités des CNC.

Facilitation et coordination

La coordination de l'ensemble des activités est un élément important de la réussite du programme. Partant, le Secrétariat veillera à satisfaire tous les besoins en matière de facilitation et de coordination des activités, dont la préparation des réunions et des ateliers tenus à l'échelle nationale, le partage de l'information et la dissémination des pratiques exemplaires entre les CNC, le Conseil consultatif et l'ASPC. Parmi les activités envisagées, signalons :

- la coordination et la facilitation des réunions entre les CNC, le Conseil consultatif et d'autres intervenants;
- la promotion de la collaboration entre les CNC en facilitant le développement du réseau et le réseautage avec d'autres professionnels de la santé publique;
- la facilitation du développement de liens stratégiques avec les intervenants au sein de l'Agence de santé publique du Canada et Santé Canada, et avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux; et
- l'élaboration d'approches de la mise en application de produits élaborés par les CNC au sein de Santé Canada et d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

Promotion du programme

Le Secrétariat s'assure de la mise en place de mécanismes de communication au sein de l'ASPC afin d'informer l'ASPC et le personnel de Santé Canada des modalités du programme et des produits du savoir élaborés par les CNC. Ainsi, le Secrétariat

- agit à titre de relais central des communications se rapportant au programme, notamment en préparant les documents d'information à l'intention du ministre et de l'administrateur en chef de la santé publique;
- facilite l'élaboration de la documentation générale se rapportant au programme, à l'intention des Centres de collaboration et du public en général, communiqués, trousse médiatiques génériques, etc.; cette fonction a une portée limitée et vise la promotion du programme en général; les CNC sont responsables d'assurer la promotion de leurs propres activités et de leur réseau aux divers intervenants externes;
- élabore divers documents du programme des CNC (guides portant sur les activités du programme, les communications et la gestion financière des CNC, plans d'évaluation du risque, etc.); et
- présente des exposés sur les CNC à Santé Canada et l'ASPC ainsi qu'à d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

Repérage d'occasions stratégiques

Le Secrétariat se consacre notamment au repérage des occasions de maximiser les efforts et de mettre en relief les travaux de chacun des CNC dans divers domaines dont l'élaboration des politiques, la recherche, la dissémination de l'information, et les communications. Les activités à réaliser consistent notamment à

- repérer les occasions de communication, de promotion et de diffusion dans les médias ainsi que les autres moyens favorisant la dissémination des produits des CNC;
- repérer les occasions de relier les activités de recherche et l'élaboration des politiques, favorisant leur utilité aux fins des décideurs et gestionnaires de programme au sein de l'ASPC et des CNC;
- cibler des événements, des rencontres, des colloques et des ateliers utiles aux fins des travaux réalisés par les CNC; et
- chercher diverses façons d'appuyer les travaux et les activités des CNC au sein du gouvernement fédéral, notamment en mettant à contribution les technologies de l'information et de communication.

PERSONNES RESSOURCES :

Barbara Medlar Gestionnaire des programmes Bureau de la pratique en santé publique Agence de santé publique du Canada 130, chemin Colonnade Indice de l'adresse : 6503D Ottawa (ON) K1A 0K9 Tél. : 613-957-4162 Télécop. : 613-952-3196 barbara_medlar@hc-sc.gc.ca	Maria A. Carvalho Agente principale de programme Bureau de la pratique en santé publique Agence de santé publique du Canada 130, chemin Colonnade Indice de l'adresse : 503D Ottawa (ON) K1A 0K9 Tél. : 613-946-8833 Télécop. : 613-952-3196 maria_carvalho@hc-sc.gc.ca
--	---

<p>Heather A. Robertson Bureau de la pratique en santé publique Agence de santé publique du Canada 130, chemin Colonnade Indice de l'adresse : 6503D Ottawa (ON) K1A 0K9 Tél. : 613-946-8800 Télécop. : 613-952-3196 heather_a_robertson@hc-sc.gc.ca</p>	